

Evolution de la notion de dissuasion nucléaire (essai) février 2005

La notion de dissuasion nucléaire a connu une nette évolution depuis les années 1990. Cela s'est traduit par une révision de la doctrine initiale héritée de la Guerre Froide en réponse à la nouvelle donne stratégique internationale, caractérisée par un contexte de dissémination de la menace, et par une redéfinition des politiques nucléaires étatiques dans une logique de « contre-prolifération ».

I. Les évolutions de la doctrine initiale de dissuasion

L'outil de dissuasion nucléaire est sujet, par nature, à un processus d'ajustement constant au paysage stratégique. Pendant la Guerre froide, la dissuasion revêtait une notion de dernier recours, l'utilisation d'*armes nucléaires stratégiques ou tactiques* devant empêcher l'emploi d'armes de même nature : dissuasion du « faible au fort » pratiquée par la France, fondée sur l'existence de capacités de représailles suffisantes, ou dissuasion du « fort au fort », reposant sur des capacités de destruction considérables (doctrine MAD de destruction mutuelle assurée, qui fut pratiquée dans un premier temps par les Etats-Unis vis-à-vis de l'URSS). Actuellement, les mutations du contexte géostratégique font que le distinguo entre dissuasion (menace d'emploi) et frappes opératoires (emploi) risque de s'estomper. Ainsi, la « nouvelle posture nucléaire » américaine¹ envisagerait de fonder partiellement la dissuasion sur le déploiement et l'usage d'*armements nucléaires tactiques à charges variables et réglables de faible puissance* dans le cadre de frappes de non-prolifération, y compris contre des armes de nature différente (biologiques ou chimiques).

Dans le même temps, le concept de dissuasion a subi une érosion lente de son soutien auprès de certains Etats européens – états dont les opinions publiques sont contrastées à cet égard. Bien que bénéficiant de la protection du « parapluie otanien », la plupart de ces pays sont en fait hostiles au nucléaire militaire (Allemagne, Espagne, Italie, Benelux, pays Nordiques), voire même au nucléaire civil (Italie, Allemagne). Restent la Grande-Bretagne, qui dispose de la technologie nucléaire et balistique américaine, et la France qui, depuis la publication du Livre blanc de 1994, milite pour la mise en place d'une véritable politique nucléaire européenne qui permettrait de conserver l'autonomie stratégique de l'UE vis-à-vis des Etats-Unis.

Enfin, il faut noter que l'irruption des enjeux moraux et du droit international dans le débat stratégique a contribué à rendre plus problématique l'hypothèse de l'usage de l'arme nucléaire aujourd'hui, qu'elle soit stratégique ou tactique. De nombreux Etats et groupements civils réclament en effet la destruction complète des arsenaux nucléaires actuels, et l'interdiction formelle de l'utilisation de ce type d'armement dans le futur.

II. L'émergence d'une nouvelle donne stratégique dans un contexte de dissémination de la menace nucléaire

Le contexte géostratégique actuel a considérablement complexifié la problématique de la prolifération. Ainsi, avec la fin Guerre Froide, l'on a assisté à la prise de conscience d'une « rupture stratégique » caractérisée par :

- La multiplication des détenteurs d'armes nucléaires et des menaces dites « asymétriques »: Etats « défaillants » ou peu démocratiques (Corée du Nord), groupes non-étatiques et acteurs privés ayant des activités terroristes.

¹ Amy F. Woolf, The Nuclear Posture Review: Overview and Emerging Issues, CRS Report for Congress, 31 Janvier 2002
<http://www.iwar.org.uk/news-archive/crs/8039.pdf>

- L'émergence de « bombes sales » (terrorisme à base d'armes radiologiques) ou de menaces non-nucléaires (prolifération d'ADM chimiques ou biologiques).

- L'évolution de cette propension à proliférer peut alors s'expliquer au moyen de plusieurs facteurs :

- Le statut attractif de la puissance nucléaire pour les candidats à une position politique régionale dominante : rôle de vitrine scientifique et technologique, et phénomène de rétribution positive (à moyen terme) de la part de la communauté internationale pour les pays dotés de l'arme nucléaire (Corée du Nord, Inde, Pakistan, Israël) par rapport à aux autres (Irak, Afghanistan).

Les intérêts financiers et politiques que certains pays fournisseurs (Chine) trouvent dans l'exportation de savoir-faire et l'échange de technologies prohibées ou à diffusion contrôlée : rentabilisation des lourds investissements engagés dans la production, le maintien et la sécurisation de leur arsenal nucléaire, ou encore mise en œuvre d'une « stratégie oblique » à l'encontre des Etats-Unis sur la scène diplomatique internationale (cas probables de la Chine et du Pakistan).

- L'impact favorable de la mondialisation économique et financière sur les capacités de mise au point et de diffusion des armes nucléaires par des réseaux d'acteurs privés (approvisionnements en matière fissile, acquisition d'appareillages de précision).

- Le rôle du progrès technologique dans la généralisation de la centrifugation et de l'ultracentrifugation, ce qui rend plus aisé le développement de programmes nucléaires secrets (Irak 1991).

III. La redéfinition des stratégies de dissuasion dans une logique de « contre-prolifération »

Quatre types de réponses destinées à ralentir la dissémination des ADM, nucléaires et autres, peuvent être distinguées :

L'établissement de *mécanismes juridiques* (traités...) munis de *régimes de vérification et de contrôle*. En matière nucléaire, cela a pris la forme d'un désarmement stratégique avec la réduction progressive des arsenaux américains et russes. Cependant, cette méthode nécessite l'adhésion d'un grand nombre de pays, ce qu'évitent précisément les candidats à la prolifération, ainsi que des moyens de contrôle efficaces (renseignement humain, technologies sophistiquées de détection). Face aux limites de cette politique, d'autres méthodes souvent plus coercitives sont proposées.

Les *défenses antimissiles*, plus particulièrement sous forme de « bouclier » (MD américaine) sont susceptibles de neutraliser des agressions par missiles. Seulement, elles se révèlent inefficaces face à d'autres types d'attaques (chimiques ou biologiques). De même, elles peuvent revêtir un caractère incitatif, poussant les pays proliférants à produire plus et mieux, afin de déjouer ces mesures défensives.

Une troisième stratégie consisterait à pratiquer des *frappes préventives* sur les sites suspectés de contribuer à la prolifération d'un pays. Cependant, cette méthode, pour être légitime, nécessite l'implication et l'assentiment du Conseil de Sécurité de l'ONU.

Enfin, des *actions concertées et multilatérales* pourraient être mises en œuvre pour agir en amont sur les raisons qui déterminent les pays proliférants à se doter d'ADM : pressions politiques et financières (contre la diffusion technologique et le soutien au terrorisme), attitude de fermeté qui consiste à ne pas « survaloriser » le statut des pays dotés de l'arme nucléaire ou à céder à un quelconque « chantage nucléaire ».